

2025-0908
2025-03-24

BUSAN® 1030

MICROBICIDE LIQUIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

À USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'ENREGISTREMENT: 17990
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF:

2-(Thiocyanométhylthio)benzothiazole 30% (par poids)

DANGER



POISON



CORROSIF

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET: 20L, 210L, 1250L, Vrac

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

: **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et la faune. Ne pas appliquer directement sur aucune étendue d'eau. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage d'équipement ou la mise au rebut de déchets. Ce produit est nocif pour les animaux domestiques et de ferme. La sciure de bois traitée et les résidus du traitement devraient être mis au rebut de façon appropriée et ne doivent pas être mis en contact avec les animaux domestiques et de ferme, ni être utilisés comme litière. Le bois fraîchement traité ne doit pas être exposé à la pluie immédiatement après le traitement et doit être entreposé à au moins 20 m des étendues d'eau. Les cuves d'immersion et les tabliers d'égouttage doivent être protégés par une toiture, imperméabilisés et drainés pour éviter la dilution et la perte de solution. Les paquets de bois doivent être aussi étroits que possible, surélevés, bien espacés et protégés contre les éléments par une toiture adéquate. Les billes, les pôles, les pieux et le bois de sciage traités ne doivent pas faire l'objet d'un flottage sur les ruisseaux, rivières, lacs, mers ou autres étendues d'eau. Ce produit contient du distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique aux organismes aquatiques. Éviter la contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes avec une application directe, l'élimination des déchets ou en nettoyant l'équipement.

2025-0908
2025-03-24

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

LIMITATIONS DE L'APPLICATION:

1. Le bois traité ne doit pas être utilisé dans la construction de contenants pour la nourriture, d'entrepôts de nourriture et d'installations destinés à la culture de nourriture (maisons à champignons)
2. Ne pas utiliser dans les bassins de trempage où le chariot élévateur lui-même traverse la solution de trempage pour immerger le bois.

Laboratoires Buckman du Canada ltée

PO Box 41059
Montreal CP Marcel-Laurin, QC
H4R 0N1
877-282-5626

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:

Chemtrec 703-741-5970

AFFICHER UNE COPIE DE CETTE ÉTIQUETTE DANS L'ATELIER DE TRAVAIL

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Il ne doit pas être utilisé dans des circonstances lui permettant d'entrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans et tout autre plan d'eau, ce qui violerait les règlements fédéraux ou provinciaux. Veuillez prendre connaissance des dispositions législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

1) TRAITEMENT CONTRE LES TACHES DE SÈVE:

DILUER AVANT L'USAGE

Pour de meilleurs résultats le bois doit être traité tôt après le sciage. Le Busan 1030 Microbicide Liquide peut être appliqué au travers de systèmes de vaporisation fermés ou par immersion en vrac en vue d'obtenir une rétention de 40 microgrammes de TCMTB par cm² sur la surface du bois. Ceci devrait être vérifié périodiquement en utilisant des techniques analytiques de maîtrise de la qualité (contacter le manufacturier du TCMTB, Laboratoires Buckman pour de plus amples informations). La concentration requise de la solution aqueuse d'application dépendra de la méthode et du système utilisés.

Ce produit ne peut être utilisé qu'avec la technologie d'application par systèmes de vaporisation (c.-à-d. systèmes de vaporisation linéaires, transversales ou de type poste de lavage) ou par cuve d'immersion.

Les cuves d'immersion et les systèmes de vaporisation conventionnels: DILUER AVANT L'USAGE. Appliquer ce produit comme une dispersion par vaporisation ou par immersion.

Les systèmes de vaporisation requièrent des précautions spéciales pour isoler la solution d'application. Afin d'empêcher l'émanation de brume ou d'aérosol, il est recommandé d'utiliser des brosses isolantes souples, des rideaux ou autres mécanismes sur les ouvertures d'arrivée et de sortie des cabinets de vaporisation. Le cabinet doit être maintenu dépressurisé pour éviter les fuites de gouttelettes et d'aérosols par les ouvertures. Les cuves d'immersion et les cabinets de vaporisation doivent être bien entretenus. La formation de brume dans l'atelier indique que le système est défectueux et il est recommandé que les ouvriers en avisent leurs supérieurs immédiatement.

Préparer la solution de trempage en mélangeant 2 litres à 4 litres de Busan 1030 Microbicide Liquide par 100 litres d'eau.

Les cuves d'immersion doivent être protégées de la pluie pour empêcher la dilution de la solution. Les grumes doivent être brillantes et sans infection lorsqu'elles sont converties en bois d'oeuvre. Pour assurer une meilleure protection par temps chaud, le bois doit être traité dans les 24 heures qui suivent le sciage.

Les grumes et le bois d'oeuvre doivent être complètement immergés ou vaporisés pour assurer que toutes les surfaces sont traitées. Préparer la solution de trempage en mélangeant 0.67 litre à 1 litre de Busan 1030 Microbicide Liquide par 100 litres d'eau. Agiter vigoureusement le mélange jusqu'à ce que le Busan 1030 Microbicide Liquide soit complètement dispersé. Mettre environ 1/3 de l'eau à utiliser dans le réservoir de mélange. Ajouter la quantité appropriée de produit et rincer le contenant dans le réservoir. Ajouter l'eau restante et bien mélanger. Lorsque la solution demeure inutilisée pour une période, re-mélanger parfaitement avant utilisation. Lors de l'entreposage et de l'utilisation, le produit devrait être maintenu à des températures supérieures à 10°C.

Application par Vaporisation Lektraspray* (Volume Ultra Bas, Électrostatique): Le Busan 1030 Microbicide Liquide peut être utilisé tel que fourni, sans aucune dilution. La quantité appliquée pour obtenir une rétention recommandée de 40 microgrammes de TCMTB par cm² est basé sur un nombre de facteurs incluant la vitesse de la ligne, le nombre de buses et le débit du produit. Dans certains cas, le Busan 1030 Microbicide Liquide devrait être dilué avec de l'eau afin d'obtenir la rétention souhaitée. Des recommandations spécifiques quand à la concentration de la solution et les ajustements de contrôle requis pour obtenir la rétention de TCMTB désirée sous différentes conditions d'opérations seront fournis par les Laboratoires Buckman.

* Lektraspray est une marque de commerce de la "New Zealand Forest Research Institute".

Note: Sous des conditions de trempage et de pulvérisation normales, le contrôle à long terme de la dégradation ne peut être atteint. Ce produit est conçu pour procurer un contrôle des taches bleues, de la moisissure et de la dégradation pour la durée de l'entreposage et du transport. Une application tardive et une infection du bois peuvent résulter en un tachage interne sous une surface claire.

Note : Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage, la manutention, la préparation et l'élimination de préservatifs à base de Busan 1030 Microbicide Liquide, consulter le guide "Guidelines for the Safe Use of TCMTB in Wood Protection" des Laboratoires Buckman, 351, rue Joseph Carrier, Vaudreuil, Québec , J7V 5V5.

Les cuves de trempage et les bacs récepteurs doivent être recouverts, revêtus et drainés afin de prévenir la dilution et les pertes de solution de traitement. Stocker le bois d'oeuvre traité dans une aire d'égouttage recouverte jusqu'à ce que le liquide ait cessé de s'écouler. Placer le bois à angle, de manière à accélérer l'égouttage et à prévenir la formation de flaques à la surface du bois. Traiter les égouttures et les autres déchets connexes de manière à empêcher les rejets dans l'environnement. NE PAS exposer le bois à la pluie tout de suite après son traitement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le stockage, la manipulation et l'élimination du bois traité, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

2) PÂTES ET PAPIERS: Ce produit sert à empêcher la croissance de champignons au cours du processus de fabrication de pâtes et papiers, de même que sur le produit fini.

3) TRAITEMENT DE L'EAU: Ce produit sert à enrayer le développement des microorganismes dans les systèmes de refroidissement et de traitement des eaux en circuit fermé.

4) AUTRES APPLICATIONS: Ce produit sert à empêcher la croissance des champignons qui provoquent la dégradation du cuir tanné au chrome, des produits de matage, des adhésifs d'acétate de vinyle pour murs, des fluides de coupages, des peintures, et les revêtements pour la protection du bois enregistrés en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Fatal si inhalé. Nocif ou fatal si ingéré. Corrosif pour la peau et les yeux. Peut causer de sévères dommages aux yeux et irritation de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les embruns de pulvérisation. Sensibilisateur potentiel de la peau. Des faibles concentrations d'aérosols peuvent causer des irritations respiratoires et cutanées.

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ainsi que pendant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation. Porter un respirateur approuvé par le NIOSH dans les zones mal aérées ou lorsque la concentration de la substance dans l'air est supérieure aux limites d'exposition au travail, selon les échantillons de l'air. Porter un respirateur approuvé par le NIOSH pendant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation lorsque vous travaillez dans ou sur le matériel d'application ou lorsque des particules (p. ex., poussière, brouillard de pulvérisation) pourraient être générées dans l'air du site de pulvérisation. Lors de l'empilage du bois fraîchement traité, de la manipulation de bois traité qui n'a pas complètement séché ou en présence d'un risque de contact avec la solution de traitement lors d'autres activités dans la scierie, porter une combinaison ou un tablier à l'épreuve des produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques. Ne pas porter de verres de contact. Dans le site de trempage ou de pulvérisation, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes. Porter des lunettes de protection ou un écran facial en cas de risque d'éclaboussure. Une fois séché, le bois traité peut être manipulé au moyen de gants en coton ou en cuir. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller à la toilette. Se changer tous les jours. Laver les

2025-0908
2025-03-24

vêtements contaminés séparément de la lessive domestique. Ne pas utiliser ni entreposer à l'intérieur ou à proximité de la maison. Nettoyer soigneusement l'équipement contaminé avant de faire des réparations par soudage.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

ÉLIMINATION

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1) Rincer trois fois ou rincer avec une laveuse à pression le contenant vide. Éliminer les eaux de rinçage conformément à la réglementation provinciale.

2) Faire en sorte que le contenant vide rincé ne puisse plus être utilisé d'aucune manière que ce soit.

S'il n'y a pas de site de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, ou en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

2025-0908

2025-03-24

ENTREPOSAGE: Entreposer le produit utilisé dans un endroit sûr et bien aéré à des températures entre 10 degrés C et 30 degrés C. Ne pas congeler. **COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser, verser, déverser ou entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

DANS LE CAS D'UN INCENDIE: Utiliser des produits chimiques secs, de la mousse, de l'eau pulvérisée ou du CO₂. Faire refroidir le contenant fermé avec de l'eau. Émet des vapeurs toxiques durant la combustion.